

Les PCB et les poissons du Léman: Que manger? Recommandations pour la consommation (situation 2015)

La qualité de l'eau du Léman est excellente et permet le développement d'importants effectifs de poissons prisés pour la pêche. Toutefois, certaines substances industrielles produites dans le passé sont très peu biodégradables et affectent aujourd'hui encore le lac.

Ainsi, les PCB, bien qu'interdits depuis le siècle passé compte tenu de leur toxicité pour les humains et les animaux, sont toujours présents dans les écosystèmes aquatiques de nombreuses régions, où ils contaminent les poissons et leurs prédateurs, se concentrant dans les graisses tout au long de la chaîne alimentaire.

Les suivis effectués par les autorités sur les poissons du Léman permettent d'émettre des recommandations pour éviter les risques pour les consommateurs.

Consommation sans restriction:

Féras, perches, brochets, lottes, écrevisses

Les **féras** et les **perches** lémaniques, qui se nourrissent essentiellement de planctons, sont quasiment exemptes de PCB. C'est une très bonne nouvelle, vu la valeur culinaires de ces espèces qui représentent plus de 90% des prises des pêcheurs dans le Léman.

Il en va de même pour les **écrevisses** et la plupart des autres poissons pêchés dans le Léman.

Consommation ne devant pas dépasser un repas par semaine:

Ombles et truites lacustres autorisés à la vente

Les **ombles chevaliers** et les **truites lacustres** sont des poissons plus carnivores et plus gras, ils concentrent donc plus les PCB tout au long de leur croissance. Lorsqu'elle ne dépasse pas un repas hebdomadaire, la consommation des **ombles chevaliers** et des **truites lacustres** commercialisés demeure sans risque.

Impropre à la consommation et interdits à la vente:

Ombles de plus de 39 cm et truites lacustres de plus de 54 cm

La majorité des **ombles chevaliers de plus de 39 cm** et des **truites lacustres de plus de 54 cm** présentent une concentration de PCB dépassant les normes admises pour la ventes de ces poissons. Ces **ombles chevaliers** et **truites lacustres** de grande taille sont interdits de commercialisation et doivent être considérés comme impropres à la consommation.

Pour plus d'informations:

Les résultats des analyses se trouvent sur le site de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman CIPEL (www.cipel.org)

Contacts pour le canton de Genève

- *Gottlieb Dandliker, Inspecteur de la Faune, tél 022 388 55 32*
- *Patrick Edder, Chimiste cantonal, tél 022 546 56 00*